

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 408

présenté par

M. François-Michel Lambert

ARTICLE 15 BIS B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Après plusieurs années de baisse sensible, la mortalité routière est repartie à la hausse passant de 3 268 morts en 2013 à 3 477 en 2016. En 2017, la tendance restait à la hausse avec une augmentation de 0,9 % au cours des onze premiers mois.

Au contraire, le passage à 80km/h a permis une forte diminution de la mortalité sur les routes en métropole. Entre août 2017 et août 2018, le nombre de personnes tuées aurait baissé de 15,5 %, ce qui aurait permis d'épargner 251 tués. Le nombre de victimes de la route aurait également diminué de 3 %, avec 174 victimes en moins.

Outre une amélioration de la sécurité routière, ralentir de 10 km/h permettrait d'économiser 15 % de carburant par an. Côté environnement, réduire la vitesse de 10 km/h diminuerait de 30 % les émissions polluantes du véhicule.

Enfin, les inconvénients d'une telle limitation sont limités : abaisser sa vitesse de 90 à 80 km/h n'allongerait que de trois minutes la durée d'un trajet de 40 kilomètres.